

Questions orales

M. Robinson: Ma question s'adresse au premier ministre. Lorsqu'il formait l'opposition, le parti du premier ministre, par l'entremise du regretté Walter Baker, a promis que le gouvernement fédéral, sous sa direction, accorderait la haute priorité aux modifications à la loi sur l'accès à l'information, en vue de permettre l'examen judiciaire complet de tous les documents en litige, notamment les documents ministériels. En effet, cette disposition faisait partie de la loi précédente proposée par les conservateurs en matière d'accès à l'information. Comment se fait-il que le gouvernement du premier ministre viole aujourd'hui cette promesse fondamentale faite par son parti par l'entremise de Walter Baker?

Pourquoi, au contraire, le premier ministre a-t-il adopté la politique libérale du secret et du refus de confier aux tribunaux les documents ministériels?

M. Nystrom: Le chef.

M. Hnatyshyn: Non. Le leader du gouvernement à la Chambre, monsieur le Président.

M. Chrétien: Devez-vous consulter Erik avant d'ouvrir la bouche?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre d'État (leader du gouvernement à la Chambre)): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député de Burnaby, qui s'intéresse depuis longtemps à toute cette question de l'accès à l'information et qui a siégé au comité, il doit savoir que nous venons de renvoyer la question de l'application de cette loi au comité permanent de la justice et des questions juridiques. Ce comité aura tout pouvoir pour examiner l'application de cette loi et formuler des recommandations à son égard. J'invite le député, ainsi que tous ses collègues, à présenter leurs instances à ce comité qui, j'en suis sûr, leur accordera l'attention qu'elles méritent.

LA POSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Justice. Voudrait-il nous expliquer sa déclaration voulant que le système gouvernemental du cabinet s'effondrerait si l'on permettait aux juges d'examiner des documents du cabinet? Pourquoi son gouvernement et lui ont-ils tourné le dos à l'engagement fondamental qu'avait pris Walter Baker d'assurer le contrôle judiciaire complet de tous les documents du cabinet? En quoi cela va-t-il faire effondrer le système du conseil des ministres?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice): Monsieur le Président, c'est tout le système, et l'honorable député avec lui qui pourrait s'effondrer si nous faisons disparaître le secret du Conseil privé.

M. Deans: C'est un peu farfelu.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Me permettra-t-on de répondre à la question, monsieur le Président? Nous ne pouvons même pas répondre aux questions à la Chambre, et on nous parle d'accès à l'information.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Deans: Ce n'est pas notre faute. Parlez-en à votre chef.

M. Crosbie: Hier, monsieur le Président, j'ai été interrogé par la presse au sujet de l'affaire du vérificateur général contre Petrofina, Petro-Canada et le gouvernement du Canada. J'ai dit que la question qui se posait c'était que nous ne pouvions pas permettre au vérificateur général l'accès au secret du Conseil privé dans ce cas-là. Primo, parce que nous nous sommes engagés à ne pas mettre le nez dans les documents et les secrets ministériels des gouvernements précédents, celui du chef de l'opposition et celui de M. Trudeau compris, lequel a duré peut-être un peu plus longtemps que celui du dernier chef du parti libéral; secundo, parce qu'il serait néfaste que le vérificateur général ait accès à ces secrets. Il n'a pas besoin de cela à notre avis pour bien s'acquitter de ses fonctions de vérificateur.

Cela ne veut pas dire, et je ne l'ai jamais dit, qu'il faille empêcher les juges d'avoir accès à certains documents. Cela, c'est une autre question. En fait, je viens de frapper un grand coup en faveur de la liberté, en donnant des instructions au ministre de la Justice de ne pas faire appel dans l'affaire Ternette. Le député devrait plutôt me féliciter de cet important progrès.

Des voix: Bravo!

LES DOCUMENTS DEMANDÉS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au premier ministre. S'il veut bien se rappeler le discours qu'il a prononcé à Kingston, il pourra peut-être me dire pourquoi quelque chose qu'il jugeait à ce moment-là tout à fait inacceptable, soit le refus de divulguer les documents demandés par le vérificateur général, est tout à coup devenue acceptable. Pourquoi son gouvernement fait-il encore obstacle au vérificateur général, qui cherche à obtenir des renseignements au sujet d'une dépense de plusieurs millions de dollars de l'argent des contribuables? Pourquoi le gouvernement continue-t-il de refuser ces renseignements et de garder le secret? Pourquoi se dérobe-t-il à une autre de ses obligations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le ministre de la Justice vient de le dire, les renseignements en question peuvent être répartis en certaines catégories. D'une part, le vérificateur général a, semble-t-il, essayé avant notre arrivée au pouvoir d'obtenir des renseignements qui figurent uniquement dans des documents ou des mémoires confidentiels du cabinet. Au nom du gouvernement, je me suis engagé à ne pas fouiller dans les documents de gouvernements antérieurs, comme cela s'était fait dans le passé. Je peux cependant obtenir les renseignements demandés par les voies normales en m'adressant au greffier du Conseil privé. Je pense que c'est une bonne chose que le cabinet puisse fonctionner de cette façon selon le régime parlementaire britannique.

En ce qui a trait aux autres renseignements, qui sont essentiellement du même genre, nous essayons d'aider le Vérificateur général à les obtenir. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre de la Justice et moi-même tenons beaucoup à faire en sorte que tous les renseignements dont dispose le gouvernement, à l'exception de ceux qui, pour une bonne raison, sont visés par l'exclusion que je viens d'expliquer, soient fournis au vérificateur général pour qu'il puisse y voir